

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 14 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 8 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LE CELLIER, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Michaël DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT,

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER

**Titulaires absents excusés :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE,

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN,

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL) Déborah SIDDI (pouvoir à Anita MENET,)

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien

**Suppléants présents :**

Elus Couffé :

Elus Le Cellier :

Elus Ligné : JOURDON Deborah, MENET Anita (pouvoir de Déborah SIDDI), NIEL Guillaume (pouvoir de Maurice PERRION),

Elus Mouzeil :

**Suppléants absents excusés :**

Elus Couffé : COTTINEAU Cécile, MBILEMBI BOMODO Eugénie FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, HERBETTE Stéphanie, PICAT Didier

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

**Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT**

**N°14.02.2024-02 : Création d'un poste de directeur adjoint à l'accueil périscolaire et de loisirs à « l'île aux enfants » à 35h hebdomadaire**

La directrice adjointe de l'accueil périscolaire et de loisirs de L'île aux enfants à Ligné a fait savoir son intention de quitter la collectivité au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Afin de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais et d'ajuster sans délai le temps de travail, il est proposé de créer un poste de directeur adjoint à 35h. Le poste de directeur adjoint à 31h sera supprimé ultérieurement après le départ de la directrice adjointe en poste.

La création d'un poste de directeur adjoint à 35h permettra d'ajuster les besoins d'encadrement d'enfant de la structure tout en favorisant la constitution d'un binôme de direction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L332-8 et L332-14,

**Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical de :**

- De créer un poste de directeur adjoint à l'accueil périscolaire et de loisirs l'île aux enfants à 35h hebdomadaire,
- **D'ouvrir** le poste au grade d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C et d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

SERVICE	EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO	NBRE DE POSTE	DATE D'EFFET
ENFANCE	DIRECTRICE ALSH et PERISCOLAIRE	- Adjoint d'animation  - Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe et 1 <sup>ère</sup>	C	35H	1	1 <sup>er</sup> AVRIL 2024

Son niveau de rémunération est défini comme suit :

Rémunération fixée en référence à la grille indiciaire des adjoints d'animation et adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe.

Le montant maximal de l'IFSE attaché à son cadre d'emploi et à son groupe de fonctions

Le directeur-riche adjoint -e ALSH et PERISCOLAIRE a pour mission de :

- Accompagner la gestion administrative de l'accueil en collaboration avec la directrice,
- encadrer l'équipe d'animation sur les temps opérationnels,
- Participer au bon fonctionnement de la structure (gestion des données du logiciel métier, veilles réglementaire et sanitaire, suivi du planning d'animation et participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique) °.
- encadrer et animer des groupes d'enfants
- Remplacer la directrice lors de son absence,

- **De modifier** en conséquence le tableau des effectifs
- **Dire** qu'il sera fait application des dispositions des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique permettant le recrutement d'un agent contractuel et que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel le cas échéant

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 044-244400669-20240214-14022024\_02-DE



- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

La Présidente,

Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 044-244400669-20240214-14022024\_02-DE